Département du GERS

Commune de LANNEPAX

Elaboration de la
CARTE COMMUNALE

3.2. PLAN DES SERVITUDES

Planche 1/1 — Echelle : 1/5000

Carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16/11/2017

Madame le Maire : Patricia De Hondt

Carte Communale approuvée par le préfet

URBanisme Aménagement et Développement Durable
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
Tél : 05.63.41.18.43 Fax 09.81.40.58.46
sebastien.charruyer@urba2d.com

LÉGENDE :

- AC2c — Site naturel classé
- PT2 — Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état
- T7 — Servitudes de relations aériennes zones hors dégagement installations particulières (ensemble de la commune)
- AS1 — Protection du captage d'eau poptable Commune de Courrensan
- PM1 — Plan de Prévention des risques de mouvement de Terrain - Tassements différentiels (ensemble de la commune)